



REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 01 décembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Lovagny, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 novembre 2022

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 28 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Karine FALCONNAT à Fabienne DREME
Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Thomas BIELOKOPYTOFF

Excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHAMBARD

N° 2022-106 : Autorisation à donner au Président pour l'attribution et le versement d'une subvention à la commune de Sallenôves pour la construction de 2 logements locatifs aidés

Monsieur Pierre AGERON, Vice-président, rapporteur

La société Carré de l'Habitat a obtenu un permis de construire pour la construction de 12 logements dont 2 logements sociaux sur la commune de Sallenôves, Chemin des Grandes Terres. Ce permis n° 074 257 20 X 0002 a été délivré en date du 12 novembre 2020. La déclaration d'ouverture de chantier a été déposée le 22 juin 2021.

Conformément à la délibération de la Communauté de Communes Fier et Usse en date du 13 octobre 2020, une subvention est attribuée à la commune de Sallenôves pour la réalisation de ces 2 logements sociaux, dans le cadre de la politique d'appui en faveur de la production de logements aidés.

Les surfaces utiles des logements à venir sont les suivantes :

- 103,10 m² pour le logement PLAI
- 95,10 m² pour le logement PLUS

Aussi, conformément à la délibération du 13 octobre 2020, reprenant les dispositions du précédent Programme Local de l'Habitat, la commune sollicite le versement d'une subvention de 8 741,25 € détaillée comme suit :

- 103,10 x 52,50 € soit 5 412,75€
- 95,10 m² x 35 € soit 3 328,50 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**autoriser** le versement d'une subvention de 8 741,25 € à la commune de Sallenôves pour la construction de 2 logements sociaux

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08/12/2022

SLO

ID : 074-247400567-20221201-2022_106-DE

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CHAMBARD**